PLAN LOCAL D'URBANISME
De
Pont-de-Poitte

5. Plan de zonage au 1/5000°

vu pour rester annexé à la délibération du 30 SEP. 2016

- Révision prescrite le 30.04.2010
- Dossier arrêté le 09.07.2015
- PLU approuvé le 03 JUIN 2016

et le 30 SEP. 2016

PREFECTURE DU JURA
REÇU LE :
-5 OCT. 2016
Loi du 2 Mars 1982

MAIRIE DE PONT-DE-POITTE JURA

Sciences Environnement
Bureau d'études d'ingénierie, conseils et services

Agence de Besançon – Siège Social
6 Bd Diderot – 25000 BESANÇON
t 03 81 53 07 83
f 09 81 80 01 08
@ besancon@sciences-environnement.fr
www.sciences-environnement.fr

OPQIBI

JURA Habitat
Maison de l'Habitat
32, rue Rouget de Lisle
BP 20402 – 39027
Lons-le-Saunier cedex
Tél. : 03 84 86 19 10
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de Dole :
3, avenue Aristide Briand
BP 7 – 39101 Dole cedex
Tél. : 03 84 82 24 79
Fax : 03 84 82 84 52

Agence de Saint-Claude :
9, rue de la Poyat
39203 Saint-Claude
Tél. : 03 84 45 17 66
Fax : 03 84 45 10 66

E-mail : contact@jurahabitat.fr – www.jurahabitat.fr
Association régie par la loi 1901 – Affiliée aux Fédérations Nationales 3-50 – SCL – PACT-ARIM
Code APE 7120 – N° de SIRET : 778 296 794 00063

Zones urbaines, dites zones U

- Zone **UA**, zone urbaine à vocation principale d'habitat, cœur de village « historique »
  - Un secteur **UAj** correspond à un espace d'interface entre le bâti et le milieu naturel
- Zone **UB**, zone urbaine à vocation principale d'habitat, extensions 20/21ème siècles
- Zone **UE** correspondant au stade, un secteur **UEc** et des secteurs g1 et g2 soumis au règlement du PPRN correspondent au site du Port de la Saisse
- Zone **UY**, zone urbaine à vocation principale d'activités
- Zone **UL**, zone à vocation de camping

Zones à urbaniser, dites zones AU

- Zone **1AU**, zone à urbaniser dans le cadre du PLU, à dominante d'habitat. Chaque zone 1AU est identifié par un indice (de a à c)
- Zone **1AUE**, couvrent des espaces destinés à accueillir des équipements collectifs, des activités de service publics.
- Zone **2AU**, zone à urbaniser, après procédure d'évolution du PLU, à vocation principale d'habitat.

Zones agricoles, dites zones A

- Zone **A**, couvrant les zones agricoles. Elle comprend :
  - Secteur Azh couvrant des zones humides à vocation agricole ;
  - Secteur Ag1 et Ag2 déterminés par le PPRN.

Zones naturelles et forestières, dites zones N

- Zone **N**, couvrant des zones naturelles et des zones forestières. Elle comprend :
  - Secteur **Nf** régulièrement utilisé dans le cadre d'activités d'exploitation forestière pourrait voir l'activité se pérenniser sur place, voire se développer.
  - Secteur **Nl** pouvant accueillir des équipements et constructions liées à des activités de loisirs de plein air.
  - Secteur **Np** correspond au parc du château Lemire.
  - Secteur **Nzh** recouvrant des zones humides
  - Secteurs **Ng1, Ng2, Njg2** et **Nepg2** déterminés par le PPRN.

- Limites de zones
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Eléments remarquables repérés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Exploitations agricoles
- Bande des 100m (Loi Littoral)
- Délimitation des espaces proches du rivage (Loi Littoral)
- Espaces remarquables (loi littoral)
- Zones inondables (R123-11 b°)

Les superficies sont calculées sur plan et à parfaire. Elles concernent uniquement, pour chaque parcelle, la partie grevée de l'emplacement réservé.

N°	Localisation	Objet	Bénéficiaire	Section	Parcelles concernées	Surfaces m²	
ER 1	Rue de la Gare	Création d'espace public (aire de stationnement, aire de loisirs, de détente, parc paysager…), desserte par l'arrière des constructions existantes	Commune	A	69	860	
				A	68	140	
				A	67	120	
				A	72	44	
				A	434	36	
				A	1197	110	
						Total ER 1	1 310 m²
ER 2	Route départementale n°49	Création d'un parking	Commune	A	104	340	
						Total ER 2	340 m²
ER 3	Au LESENET	Création d'une voie de desserte entre la RD 678 et la rue Bernard Thurel et aménagement d'une aire de stationnement aux abords immédiats du centre-bourg	Commune	A	1020	1 950	
						Total ER 3	1 950 m²
ER 4	Rue du Château, Village de Poitte	Mise en valeur du château d'eau (entretien du jardin attenant)	Commune	A	255	45	
						Total ER 4	45 m²
						Total ER :	3 645 m²